



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du jeudi 25 mai 2023 de l'Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG) Villa Dutoit

L'Assemblée générale s'est tenue le jeudi 25 mai à 20:00 h. dans la grande salle de la Villa Dutoit mise aimablement à notre disposition par la l'Association de la Villa Dutoit.

Présents : une quarantaine de personnes ont assisté à cette Assemblée générale (voir annexe, liste des présences). Toutes les personnes présentes avaient acquitté leur cotisation pour l'année en cours (2023).

Excusés : plusieurs membres de l'Association se sont excusés : François Mutzenberg, André Hamon, Monica Sara, Georges et Marguerite Ryser, Claire Regad, Marité Besson, Christian et Thérèse Cuénoud, Brigitte Clerc, Julie, Cléo et Thierry Favrod-Coune, Arto Clerc, Claudine Dugerdil, Nigel Cantwell.

Procès-verbal : Alain Clerc avec le concours de Jérôme Fontana et Pierre-André Marti.

Présidence de l'Assemblée générale : Alain Clerc, président de l'AHPTSG (ci-après président).

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de de la dernière Assemblée générale (23 juin 2022)
3. Rapport d'activité 2022
4. Présentation du programme2023
5. Présentation des comptes 2022
6. Rapport des vérificateurs des comptes 2022
7. Décharge au Comité et au trésorier
8. Election complémentaire au Comité (pour les années 2023 et 2024)
9. Modification des statuts
10. Nomination des vérificateurs des comptes
11. Propositions individuelles
12. Divers

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le président rappelle que l'Assemblée générale ordinaire a été convoquée le 23 avril 2023 et que les documents, en particulier l'ordre du jour, le Rapport d'activité et la liste des candidats (nouveaux membres au Comité) et la proposition de modification des statuts, ont suivi le 11 mai 2023.

Adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée générale ordinaire

Le Président rappelle que l'AHPTSG tient depuis 2022 deux assemblées générales, l'Assemblée générale ordinaire de printemps et l'Assemblée générale extraordinaire d'automne. Le procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de printemps du 23 juin 2022 a été présenté lors de l'Assemblée d'automne sans pour autant être formellement adopté. Il appartient à cette assemblée de l'adopter. Ce procès-verbal document est accessible depuis juillet 2022 sur le site web de l'Association.

S'il n'y a pas de questions, le président propose à l'assemblée de l'adopter.

Les membres présents adoptent le procès-verbal à l'unanimité.

Rapport d'activité 2022

En introduisant le Rapport d'activité 2022, le président rappelle que toute l'activité de l'Association ne serait pas possible sans le soutien d'un très grand nombre de personnes vivant au Petit-Saconnex et parfois même au-delà. Toutes ces personnes méritent les remerciements de l'Association. Comme il serait trop long de toutes les citer, le président renvoie l'auditoire aux pages 10 et 11 du Rapport d'activité et prie l'assemblée de les applaudir. Le Rapport d'activité 2022 met en évidence l'ampleur du travail accompli, même si parfois, les membres du Comité auraient aimé être encore plus actifs.

Cet engagement s'est matérialisé par douze réunions formelles du Comité et une quantité d'autres rencontres informelles tout au long de l'année pour résoudre toute une série de problèmes spécifiques. Cela sans compter l'organisation de deux assemblées générales qui nous paraissent nécessaire pour assurer une grande transparence dans nos activités et pour maintenir les liens les plus étroits possibles avec tous les membres de l'Association.

Comme les membres l'ont noté, le Rapport d'activité 2022 pour être plus digestifs comprend trois parties :

- un résumé exécutif ;
- un développement de l'ensemble des activités déployées en 2022 ;
- une section de remerciements.

Le président propose de s'en tenir dans cette présentation au résumé exécutif et, en fonction des éventuelles questions, de revenir plus précisément sur l'une ou l'autre des activités.

Toutefois, compte tenu de l'engagement consenti par le Comité sur le dossier de la stratégie climat de l'Association, la première développée au niveau d'un quartier à Genève, il propose de présenter les grandes lignes de cette stratégie en demandant à l'assemblée de l'approuver. Il propose également de revenir sur ce dossier spécifique une fois que la partie officielle de l'Assemblée générale sera terminée. Ainsi il sera possible d'engager la discussion sur cette thématique dans la deuxième partie de la soirée.

Les quatre documents principaux qui structurent ce travail sont présentés à l'assemblée. Il s'agit :

- de la Stratégie climat de l'Association ;
- de la note 1 de progression ;
- du plan du quartier avec l'identification de tous les objets pouvant être considérés comme des points d'action à mener au Petit-Saconnex pour avancer dans la transition écologique ;
- des pages qui décrivent ces différents lieux et objets.

Après avoir présenté ces quatre documents qui sont accessibles du le site web de l'Association, le président soumet cet engagement de l'Association au vote de l'assemblée en précisant que cette stratégie est appelée à évoluer et qu'elle évoluera à la fois en fonction des circonstances et de la réception qui en sera faite par la Ville de Genève lorsque l'Association présentera son travail à la Mairie de Genève.

Tout en prenant acte de plusieurs suggestions, l'assemblée approuve à l'unanimité la Stratégie climat proposée par le Comité.

Au terme de cette présentation du Rapport d'activité et de la Stratégie climat comprise dans le Rapport d'activité 2022, l'assemblée approuve le Rapport d'activité 2022 à l'unanimité.

Présentation du programme 2023

Le président rappelle d'emblée qu'une présentation des activités des prochains mois de juin à décembre 2023 sont assez difficile à réaliser dans la mesure où la recherche constante et lancinante de financement pour assurer le développement de toutes les activités engagées rendent toute projection aléatoire.

Dans son action, le Comité entend cependant veiller à consolider l'acquis.

Dans ses grandes lignes, l'activité s'articulera autour des axes suivants :

- la réduction du trafic de transit (prévue dans la stratégie climat) avec notamment la piétonnisation et la végétalisation de la place du Petit-Saconnex. Cet engagement sera soutenu par le lancement d'une pétition pour rappeler les engagements de principe pris par Mme Frédérique Perler lors de l'inauguration de la place du Petit-Saconnex ;
- l'ouverture de l'Association à la communauté étrangère et à tous les milieux qui n'ont pas été suffisamment informés des activités de l'Association avec l'organisation de deux apéros / dîners chaque année « Welcome dinner ». Une première invitation a été réalisée au début de l'année avec un large succès et une deuxième est prévue pour le 30 juin 2023 ;
- le développement d'une Maison de quartier dans l'enceinte de la ferme de Budé ;
- le renforcement des relations avec les autres organisations de quartier pour mieux peser sur les autorités afin de défendre la qualité de vie des habitants qui n'est pas suffisamment prise en compte dans l'élaboration des projets de densification ;
- une insistance accrue sur les autorités pour qu'elles consultent les acteurs locaux dans tous les projets d'aménagements. Dans les faits, les associations de quartier (c'est le cas de l'AHPTSG) ne sont jamais consultées lors de projet d'aménagement ;
- la réalisation de la réfection pourtant promise par la Ville de l'ancienne bibliothèque (l'actuelle maison du cordonnier) ;
- le maintien de la zone d'équipement public dans le périmètre de l'avenue Trembley-chemin des Coudriers ;
- le festival estival de cinéma (le Ptit-Sac fait son cinéma) en partenariat avec le CDD ;
- l'Escalade 2023 avec cette année une manifestation d'une grande ampleur en reprenant une vieille tradition initiée par l'Association ;
- l'animation du Chalet des Crêts avec des événements culturels de qualité ;
- l'examen avec la FICR du projet d'aménagement du chalet et des alentours du chalet ;
- l'aménagement cohérent de l'ensemble du parc de Budé et, en particulier, du groupe d'immeubles de la ferme de Budé, actuellement en état de délabrement avancé avec des développements sectorielles simplement insensés (et dispendieux en deniers publics) ;
- la poursuite de l'engagement de l'Association sur le projet du Grand-Morillon ;
- la récupération au Petit-Saconnex de la Syllepse une fois que celle-ci sera démontée ;
- la défense de l'environnement et la préservation de tous les ilots de fraîcheur existants eu Petit-Saconnex ;

- l'aménagement de la route de Ferney ;
- le développement et la signalétique de tous les principaux cheminements piétonniers au Petit-Saconnex (recensés dans la stratégie climat) avec une défense de la coulée verte entre Cornavin et l'Aéroport ;
- la stratégie climat (en veillant à sa mise en œuvre progressive selon un calendrier à réaliser avec la Ville de Genève) ;
- l'isolation des principaux objets patrimoniaux ;
- l'organisation d'un nouveau cycle d'une dizaine de conférences avec la Villa Dutoit sur la fin de l'empire romain et l'émergence du christianisme ;
- le renforcement des relations avec les acteurs économiques au Petit-Saconnex, notamment la communauté des commerçants et des artisans ;
- la réduction des nuisances et des atteintes à la civilité ;
- la réalisation de la première réserve naturelle aux Feuillantines et du chaînon manquant dans le cheminement entre la Perle du Lac et le Grand-Saconnex ;
- le développement de la coopération avec la Ville Dutoit, la consolidation des Nouvelles du Petit-Saconnex avec le soutien d'annonces payantes ;
- La demande à la Ville d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Présentation des comptes 2022

Les comptes 2022 sont présentés par le vice-président de l'Association, Pierre-André Marti en présence de la comptable, Mme Andrée Vallat. Le résultat des comptes est positif pour l'année 2022.

Les soldes aux comptes se montaient, au 31 décembre 2022 à :

Compte AHPTSG PostFinance	CHF	4'077.79
Caisse AHPTSG	CHF	500.86
Compte VAV	CHF	28.10

L'ensemble des comptes sont disponible et tous les membres de l'Association ont été informés de leur disponibilité. Mme André Vallat présente à l'Assemblée ce soir et peut fournir toutes les explications utiles.

Rapport des vérificateurs des comptes (Mme Catherine Demolis et M. Philippe Jobin) et approbation des comptes 2022

A la suite de la présentation des comptes et à la lecture du rapport de vérification des comptes par Mme Catherine Demolis, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022 tels qu'établis par le Comité de l'AHPTSG.

Décharge du Comité au trésorier pour l'exercice 2022

A l'unanimité, l'Assemblée générale donne décharge aux membres du Comité et au trésorier pour l'année 2022.

Nomination des vérificateurs aux comptes 2023

Mme Catherine Demolis est reconduite par l'Assemblée générale en tant que vérificatrice aux compte 2023, elle sera accompagnée par M. Raymond Demierre qui a accepté le poste de second vérificateur.

Dépôt d'une plainte contre l'auteur (ou les auteurs) des courriers anonymes diffamatoires à l'encontre des membres du Comité et de l'AHPTSG

M. Jérôme Fontana, membre du comité, a présenté aux membres de l'Assemblée l'historique des actions et rendez-vous avec le Service du contrôle financier de la Ville de Genève qui ont découlé de l'envoi de deux courriers anonymes auprès de l'administration communale ainsi que leur diffusion auprès de certains habitants du quartier du Petit-Saconnex. M. Jérôme Fontana a informé les membres de l'Assemblée générale des conclusions du Service financier

de la Ville de Genève à la suite du contrôle exhaustif par ce dernier des comptes, des statuts, des procès-verbaux et autres documents de l'AHPTSG, à savoir qu'il n'y avait rien ne permettant une entrée en matière ou le lancement d'un audit plus approfondi. En effet, à l'exception de détails mineurs, l'AHPTSG se trouve être en conformité avec les règles comptables s'appliquant à notre association comme en conformité avec ses propres statuts. Les allégations diffamatoires prononcées contre l'AHPTSG se trouvent donc être fausses et sans fondements.

En conséquence M. Jérôme Fontana a demandé aux membres de l'Assemblée générale si ces derniers souhaitaient donner suite à cette affaire en poursuivant juridiquement le ou les auteurs (plainte contre x) de ces courriers anonymes mensongers et diffamants. Plusieurs membres de l'assemblée ont exprimé leur souhait de ne pas donner suite à cette affaire et d'en rester là. Nous remercions l'Assemblée générale pour sa mansuétude envers le ou les auteurs de ces lettres anonymes mais, comme il fut rappelé à l'Assemblée générale, le droit pénal suisse permet de poursuivre plusieurs années après encore le ou les auteurs.

Election du Comité

Le président rappelle que l'Assemblée générale élit les membres du Comité pour une période de deux ans

Quatre membres du Comité actuels ont été élus l'année passée à savoir, Alain Clerc, Aurea Fagel, Jérôme Fontana et Pierre-André Marti. Ces quatre membres ne sont donc pas soumis à réélection.

Pour consolider le Comité, quatre nouveaux membres se présentent, à savoir M. Umberto Bandiera, Sébastien Belmonte, Nicolas Chappaz et Philippe Jobin.

Le président rappelle que l'Assemblée générale n'élit que les membres du Comité. La répartition des diverses fonctions au sein du Comité, (présidence, vice-présidences, trésorier / trésorière et Secrétaire) sont du ressort du Comité qui doit se prononcer dans les trente jours qui suivent l'Assemblée générale ordinaire.

Selon les statuts, le Comité comprend 3 à 12 membres. Comme il y a moins de membres que de places disponibles statutairement, le président propose que l'élection se fasse globalement. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les quatre nouveaux membres sont élus à l'unanimité.

A la suite de cette élection, plusieurs membres de l'Association regrettent qu'il n'y ait qu'une seule femme au Comité et pressent le Comité de remédier à cette situation.

Les membres du nouveau Comité prennent acte de cette requête.

A l'issue de ce point de l'ordre du jour, le président informe l'Assemblée générale qu'il ne se portera pas candidat à sa succession comme président de l'AHPTSG.

Modification des statuts

Une modification mineure des statuts est proposée à l'Assemblée générale à l'article 11.

Actuellement la deuxième phrase de cet article se lit :

« Le Comité s'organise lui-même et désigne, en son sein, lors de la première réunion après l'Assemblée générale, sa présidente ou son président, ses deux vice-président-e-s, son trésorier ou sa trésorière, son secrétaire. »

Le Comité propose de modifier comme suit cette phrase pour donner suite à une recommandation de l'Office du contrôle financier de la Ville de Genève. Les modifications sont rédigées en rouge : *« Le Comité s'organise lui-même et désigne, en son sein, lors de la première réunion après l'Assemblée générale, sa présidente ou son président, un ou deux vice-président-e-s, sa trésorière, son trésorier et, éventuellement, son secrétaire. »*

Cette modification est soumise au vote de l'Assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

Propositions individuelles

L'Assemblée ne soumet aucune proposition individuelle

Divers

Mme Aline Dedeyan revient sur une proposition qu'elle avait déjà introduite l'année passée et qui n'a pas été prise en compte ces derniers mois. Il s'agit notamment d'envisager l'organisation de plusieurs activités culturelles faisant appel à des acteurs de la scène contemporaine qui seraient prêt à participer à des animations devant le Chalet des Crêts ou sur un autre lieu, en particulier durant la belle saison. Aline Dedeyan se dit prête à collaborer à la réalisation de ces événements. Le nouveau Comité prend acte de ces propositions et promet de tenter de mettre en œuvre ces propositions. Le comité invitera à cette fin Mme Dedeyan à l'une de ses prochaines séances de Comité. Ce dernier rappelle toutefois que le quartier ne dispose pour l'instant peu ou pas de lieux pour organiser les événements proposés par Mme Dedeyan. Si les lieux existent, ceux-ci doivent être loué et les finances de l'association ne permettent pas actuellement de répondre à ces tarifs (ou de manière extrêmement limitée).

Le président saisit l'occasion de cette intervention pour remercier Mme Aline Dedeyan de remise d'un piano électrique à l'Association

Fin de la partie statutaire à neuf heures trente

Le président met un terme à la partie officielle de l'Assemblée générale à 21:30 h. Il ouvre tout de suite la discussion sur la stratégie climat qui se poursuit durant 45 minutes.

Une verrée est ensuite offerte aux membres de l'Association.

Pour le Comité



Pierre-André Marti
Vice-président



Alain Clerc
Président